

★ L'ISLAM ★

أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*A'ouzou Billâbi minach'chaytânir'radjîme
Bismillâhir'Rahmanir'Rahîme*

إِنَّ الدِّينَ عِنْدَ اللَّهِ الْإِسْلَامُ

— Innad'Dîna Indal'Lâbil'Îslâmou (...)

— En vérité, la Religion auprès de **DIEU** est l'Islam (...) (*sourate 3, verset 19*)

وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

— *Wa mane yab'taghi ghayral'Îslâmî Dînane falané youq'bala minebou, wa bouwa fil âkhirati minal khâsirîna.*

— *Quiconque recherche une religion autre que l'Islam, celle-ci ne sera point agréée par **DIEU**, il sera dans l'au-delà au nombre des réprouvés. (sourate 3, verset 85)*

DIEU le Très-Haut (LSI) nous en donne la définition claire et précise dans le Coran : “**la Religion auprès d'ALLAH est l'ISLAM**”. La soumission totale, inconditionnelle, pleine et entière, la reconnaissance de l'Unicité de **DIEU**, la foi en Ses Recommandations dans leur absolue application : Tel est l'Islam exempt de tout compromis au large de toute idéologie. Religion agréée par **DIEU**, celle de tous les Prophètes (d'Adam à **Mouhammad**) (Paix Sur Eux) et

dont le but proclamé est de soustraire l'être humain de l'emprise satanique.

L'ISLAM est par définition la religion originelle de l'homme. Elle est l'actualisation du pacte originel entre **ALLAH (LSI)** et l'ensemble des êtres créés.

L'ISLAM est la religion de l'Universel au centre de laquelle émerge la haute stature triomphale, pure, bénie et parfaite du Prophète **Mouhammad** (PSL), envoyé à l'humanité toute entière jusqu'à la fin des temps. Elle est la religion vraie qui annihile l'opacité de la mécréance, de la prévarication pour conduire l'être vers la cité de la foi, de l'équilibre, de l'amour, de la réconciliation avec soi, de la félicité.

L'ISLAM, dernière-née des grandes religions révélées, est, comme l'a si bien défini, **René Grousset**, *"une confraternité transcendant les nations et les races, d'hommes réunis sous l'égide d'ALLAH pour accomplir la Volonté d'ALLAH"*.

L'ISLAM est la religion la plus simple de toutes. Son dogme se réduit à la notion : qu'il n'y a point de divinité excepté **ALLAH** et **Mouhammad** est Son Envoyé.

L'ISLAM, en instituant cette notion d'unité divine ne s'arrêta pas là seulement. Mais au contraire, Il s'éleva et continue encore de s'élever avec force contre quiconque pratique le polythéisme ou l'idolâtrie.

En interdisant ces deux modes de culte, **ALLAH** a décrété que le genre humain ne voue de culte qu'à **LUI** Tout Seul, comme **IL** l'a confirmé dans le verset 56 de la sourate 51 :

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

— *Wa mâ khalag'toul djinna wal insa illâ li ya'boudouna.*

— *JE n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. (sourate 51, verset 56)*

ISLAM est un mot arabe qui implique l'idée de **soumission**, de **capitulation** et d'**obéissance**. En tant que religion, l'Islam représente et indique une soumission complète et une obéissance totale à **DIEU** : c'est la raison pour laquelle elle est appelée **Islam**.

Une autre signification littérale du mot **ISLAM** est : **la paix**. Cela veut dire qu'on ne peut réaliser la paix réelle du corps et de l'esprit que par la Soumission et l'Obéissance à **DIEU**.

Une telle vie dictée par l'obéissance, nous donne la tranquillité d'esprit et établit la paix réelle dans la société en général.

Ce Message fut prêché par tous les prophètes de **DIEU** qui guidèrent l'homme à la voie du Salut.

Et l'homme non seulement s'égara-t-il à maintes reprises, mais qui plus est, perdit et déforma le Code de Gouverne que les prophètes lui donnèrent. Le dernier de ces prophètes fut **Mohammad**

(que la paix soit sur lui) qui présenta la Religion de **DIEU** dans sa forme finale, qui la préserva intacte pour tous les temps à venir. C'est cette Religion qui est connue sous le nom **d'ISLAM** qui est consacrée dans le Quran et dans l'exemple que le Prophète nous a donné par sa propre vie.

ALLAH (LSI) dit dans le Saint-Coran :

شَرَعَ لَكُمْ مِنَ الدِّينِ مَا وَصَّى بِهِ نُوحًا وَالَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِ إِبْرَاهِيمَ
وَمُوسَى وَعِيسَى أَنْ أَقِيمُوا الدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا فِيهِ

— Chara'a lakoume minad'Dîni mâ waç-ça bibî, Noûhane wal'lezi aw'baynâ ileyka wa mâ waç-çeynâ bibî Ibrâhîma wa Moûsâ wa Îsâ an qîmoûd-dîna wa lâ tatafar'raqoù fibi(...)

— IL institue pour vous, en fait de Religion, ce qu'IL avait prescrit à Noé, ce qui t'est révélé à toi-même, ce qui fut donné auparavant à Abraham, à Moïse, à Issâ (Jésus). "Acquittez-vous, leur fut-il prescrit, du culte du Seigneur ! N'en faites point, entre vous, un sujet de division !" (**sourate 42, verset 13**)

L'ISLAM éveille chez l'homme la faculté de la raison et l'encourage et l'oblige à se servir de son intelligence. Il lui ordonne de voir les choses dans leur vraie perspective à la lumière de la réalité.

Georges Bernard Shaw a dit : *"j'ai toujours eu une grande estime pour la religion prêchée par **Mouhammad**, parce qu'elle est remplie d'une vitalité merveilleuse. Elle est la seule religion qui me paraît contenir le pouvoir d'assimiler la phase changeante de l'existence (pouvoir qui peut se rendre si alléchant à*

toute période). Je l'ai étudié, cet homme merveilleux est à mon avis, loin d'être un Anti-Christ. Il doit être appelé le Sauveur de l'humanité. Je crois que si un homme comme lui prenait la dictature du monde moderne, il réussirait à résoudre ses problèmes d'une façon qui lui apporterait la paix et le bonheur si nécessaire. J'ai prophétisé sur la foi de **Mouhammad**, qu'elle sera acceptable à l'Europe de demain, comme elle a déjà commencé à devenir acceptable à l'Europe d'aujourd'hui".

(The Genuine l'Islam-Singapour- Vol. 1936)

Le Message de l'**ISLAM** est pour l'humanité entière, comme le traduit le verset suivant :

وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ

— *Wa mâ arsalnâka illâ Rabmatane lil'âlamîna.*

— *Nous (DIEU) ne t'avons envoyé que comme une Miséricorde pour les mondes.*
(sourate 21, verset 107)

ALLAH (LSI) dit dans un Hadith Qudsî :

إِنَّ هَذَا الدِّينَ ارْتَضَيْتُهُ لِنَفْسِي لَنْ يُصْلِحَهُ إِلَّا السَّخَاءُ وَحُسْنُ الْخُلُقِ فَأَكْرَمُوهُ بِهِمَا
مَا صَحِبْتُمُوهُ

— *Inna bâzâd' Dîna irtadaytouboû li Nafsî lane yousliha'boû illas'sakhâ-ou wa bousnoul kboulouqi fa ak'rîmoûhou bi himâ mâ sabîb toumoûhou*

— *En Vérité, voici une Religion que J'agréé pour Moi-Même. Ne lui conviennent que la générosité et le caractère noble. Honorez-la donc par ces deux vertus tant que vous la suivez !*
(Rapporté par Ibn Asâkir)

Pour souligner et insister sur le caractère incontournable et sans appel de l'Islam comme Unique et Seule Religion, **DIEU** nous rappelle qu'Abraham,

Son Ami et père de Toutes les religions révélées, était lui aussi un soumis, un musulman, comme en atteste le verset suivant :

مَا كَانَ إِبْرَاهِيمُ يَهُودِيًّا وَلَا نَصْرَانِيًّا وَلَكِنْ كَانَ حَنِيفًا مُّسْلِمًا وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ

— *Mâ kâna Ibrâhîmou yaboûdîy'iane wa lâ naç'râniy'iane walâkine kâna hanîfane Mouslimane, wa mâ kâna minal mouch'rikîne.*

— *Non, Abraham ne fut pas juif, pas plus qu'il ne fut chrétien. Il voua sa foi à DIEU Seul, et LUI fut entièrement soumis. Ce ne fut pas un païen. (sourate 3, verset 67)*

قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : الْمُسْلِمُ مَنْ سَلِمَ الْمُسْلِمُونَ مِنْ لِسَانِهِ وَيَدِهِ

— *qalan nabiyy'you çallal'Lâbou aleyhi wa sallam : "Al Mouslimou mane salimal mouslimoûna mine lisânibi wa yadihi"*

— *Le Prophète (PSL) a dit : "Le Musulman est celui dont les gens ne redoutent ni la langue, ni les mains" (Rapporté par Bokhâri et Mouslim)*

Que DIEU fasse de nous de bons musulmans, en raffermissant notre Foi, nous maintenant ainsi dans la Voie Droite.

AMÎNE

★ LES PILIERS DE L'ISLAM ★

أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

A'ouzu Billâbi minach'chaytânir'radjîme
Bismillâbir'Rahmanir'Rabîme

قَالَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : بُنِيَ الْإِسْلَامُ عَلَى خَمْسٍ : شَهَادَةِ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا
اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَإِقَامَ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءَ الزَّكَاةِ، وَحَجِّ الْبَيْتِ، وَصَوْمِ
رَمَضَانَ

— *Qalan'nabiy'you çallal'Lâbou aleyhi wa sallam : Bouniyal Islâmou alâ khamsine : chabâdati ane lâ ilâha illal Lâbou wa an'na Mouhammadan Rasoûlloul'Lâbi, wa iqâmiç'çalâti, wa itâ'iz'zakâti, wa hadj'djil bayti, wa çaw'mi Ramadâna.*

— Le Prophète **Mouhammad (PSL)** a dit :

“**L'ISLAM** est bâti sur cinq piliers, à savoir : l'Attestation qu'il n'est d'autre divinité **qu'ALLAH**, et que **Mouhammad** est Son Messager, le strict accomplissement des Prières, l'acquiescement de l'Aumône légale (zakât), l'observance du Pèlerinage à la Demeure Sacrée, enfin le jeûne du Ramadan.”
(Transmis par Boukhâri et Mouslim)

Il faut tout d'abord rappeler que la condition nécessaire à la validité de tout acte religieux est l'état de pureté légale imposé au croyant. Nous parlerons ainsi, de prime abord, de la Purification en Islam.

LA PURIFICATION

Le **CORAN** en fixe les modalités lorsqu'il dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ
وَامْسَحُوا بِرُءُوسِكُمْ وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى الْكَعْبَيْنِ ۚ وَإِنْ كُنْتُمْ جُنُبًا فَاطَّهَّرُوا

— *Yâ ay'youhal lezîna âmanoû izâ qoumtoum illağ'çalâti fagh'siloû woudjoû hakoum wa aydiyakoum ilal marâfiqi wamsaboû birou-oûsikoum wa ar djoulakoum ilal kah'bayni wa ine kountoum djounoubane fat'tâh'harou(...)*

— *Croyants ! pour vous mettre en état de prier, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes, passez-vous les mains sur la tête et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Si vous êtes en état d'impureté, lavez-vous entièrement le corps. (sourate 5, verset 6)*

La Tradition ajoute à cette obligation l'intention formelle d'accomplir tel acte cultuel ; le mot *niyya* n'appartient pas au vocabulaire coranique.

Il convient de rappeler ce que représente l'eau dans un grand nombre de traditions religieuses : l'eau est symbole de vie, de mort et de résurrection. **G. Bachelard** rejoint ici les pères de l'Eglise et la tradition chrétienne la plus constante. **Ambroise de Milan**

compare le baptême par immersion à un rite funéraire. Le néophyte est d'abord plongé dans l'eau, il en ressort purifié de toute souillure : il naît à une vie nouvelle, la vie de la grâce. On se souvient que d'après la Genèse : *“les eaux produisirent les premiers êtres vivants”*, et que Jésus invite Nicodème à rentrer (symboliquement) dans le sein de sa mère pour naître de nouveau.

وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ أَفَلَا يُؤْمِنُونَ

Wa dja alnâ minal mâ-i koulla cheyine hay'yine afalâ you'minoûne.

Nous avons tiré de l'eau toute matière vivante. Se décideront-ils à croire ? (sourate 21, verset 30)

Les ablutions rappellent aux croyants la nécessité de la purification intérieure, la purification du cœur. C'est ainsi le symbole du respect avec lequel il convient de se présenter devant **DIEU**.

ALLAH (LSI) dit dans le Saint-Coran :

إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ التَّوَّابِينَ وَيُحِبُّ الْمُتَطَهِّرِينَ

— *Innal'Lâha youhib'bout Taw'wâbîna wa you-hib'boul Moutatab'hirîna.*

— **DIEU** aime ceux qui reviennent sans cesse vers **LUI** ; **IL** aime ceux qui se purifient. (sourate 2, verset 222)

La **Purification** est donc un acte obligatoire pour tout musulman dans sa pratique religieuse.

Elle consiste à enlever de son esprit, de son corps

et de ses vêtements toute aspérité (toute saleté et souillure) qui pourraient ne pas rendre valable la bonne pratique culturelle.

Il existe deux (2) sortes de purification :

- La **Purification morale** (interne)
- La **Purification physique** (externe)

I°) LA PURIFICATION MORALE

Elle consiste à purifier l'âme des péchés par la repentance, en la dépouillant de toute aspérité caractérielle (hypocrisie, associationnisme, orgueil, ostentation, cupidité...).

Cette purification s'obtient par l'actualisation constante et totale des préceptes islamiques et par une remise pleine et entière de toutes nos affaires à **DIEU**.

II°) LA PURIFICATION PHYSIQUE

Elle se divise en deux parties :

- *Une purification des souillures et impuretés* qui atteignent les vêtements ou le lieu de la prière.
- *Une purification des impuretés légales*, qui s'applique au corps de l'officiant et s'actualise par les ablutions, la lotion et le cas échéant, par la lustration pulvérale

Causes nécessitant la Purification Majeure (Djannab)

Elle devient obligatoire dans les cas suivants :

- a)** - L'émission du sperme provoquée par la jouissance voluptueuse, soit dans le sommeil ou en état d'éveil.
- b)** - L'introduction totale du gland dans les parties génitales de la femme, même sans jouissance (éjaculation du sperme).
- c)** - L'hermaphrodite qui aurait des relations avec une femme avec ou sans éjaculation de sperme doit nécessairement se laver, de même la femme qui cohabite avec un garçon nubile endormi doit obligatoirement se laver et de même si une femme endormie était l'objet de relations intimes de la part d'un homme.

Celui qui est certain de n'être pas atteint de pollution mais qui, par oubli, s'est quand même lavé et qui, par la suite, s'est aperçu du contraire, doit nécessairement refaire son lavage. L'éjaculation du sperme provoquée par le contact de l'eau, ou après avoir touché involontairement un vagin ou une verge est sans conséquence.

La femme qui après s'être lavée et avant de prier, voit qu'elle a encore du liquide séminal doit simplement se laver les parties intimes.

- d)** - A la fin de l'écoulement du sang menstruel et des couches (lochies).
- e)** - Celui qui adopte l'Islam doit se laver. Le Prophète (Paix sur lui) a ordonné cela à **Qays Ibn Assim**, lorsqu'il embrassa l'Islam.
- f)** - A son décès, le musulman doit être lavé. Le Prophète (Paix sur lui) l'a ordonné pour sa fille **Zaïnab** (que **DIEU** la Bénisse et la Purifie).

LES ACTES TRADITIONNELS (SUNNA) DU DJANNAB

- 1) - Dire : (*bismillâh*) Au nom d'**ALLAH** pour consacrer le lavage
- 2) - Se laver les deux mains avant de les introduire dans le récipient.
- 3) - Se dépouiller de ses souillures.
- 4) - Laver les membres ou faire l'ablution avant de laver tout le corps. Il faut faire cette ablution en lavant chaque membre une seule fois et la tête trois (3) fois.
- 5) - Le rinçage de la bouche, le reniflement de l'eau et son rejet par les narines, et le lavage des deux (2) oreilles (intérieurement et extérieurement).

LES ACTES A EVITER

- a)- C'est le gaspillage d'eau, car l'abondance de l'eau n'est pas recommandée par le Prophète (Paix Sur Lui).
- b)- Faire le bain dans un endroit souillé, sale, où les éclaboussures d'eau (de flaque d'eau pestilentielle) pourraient ne pas rendre valide le bain.
- c)- Se laver publiquement (sans pudeur) étant non soustrait aux regards. Cela ne sied pas à un croyant vertueux et sincère.
- d)- Eviter de réciter le Coran, de siffler.
- e)- Chanter ou parler pendant le bain.

LES PROCEDURES DU LAVAGE

Dans ce lavage, le croyant ou la croyante veille notamment, en plus de ce qui va suivre, à nettoyer le creux du nombril, le dessus du menton en passant ses doigts mouillés entre les poils de la barbe, les aisselles, l'entre-fesses, les aines, le creux des genoux, les parties basses des pieds et des doigts des mains.

Il parfait l'ablution simple quand il a, dans celle-ci, retardé le lavage des pieds.

Il doit se garder au cours des frictions de se toucher la verge avec la paume de la main ou la face interne des doigts.

Si cela lui arrive quand il a parfait l'ablution purificatrice, il recommence l'ablution "simple", si c'est au début. Si c'est après qu'il s'est lavé les parties du corps soumises à l'ablution simple, alors il se passe les mains mouillées sur les dites parties ainsi qu'il le faut tout en réitérant son intention de procéder à une ablution. (voir à ce sujet la Risâla).

★ L'ABLUTION MAJEURE : AL GHOSL (DJANNAB) ★

A



Je me prépare à la purification majeure en ôtant la Sarraf.

B



Je fais 3 fois de suite mes mains (soudure poignée).

C



Je fais les ablutions de mes parties intimes du corps en formant l'arcade de procéder au lavage.

D



Je procède à l'ablution mineure en répétant à la fin le lavage des pieds (1 fois seulement) pour chaque membre à l'exception de la tête qui doit être baignée trois fois (au l'arrière vers l'avant).

N.B. : Pour la friction de la tête, le format opère de la même façon en dénouant ses cheveux afin de permettre la pénétration de l'eau jusqu'à la peau.

Le port de la tenue vestimentaire dans les photos n'a rien à voir avec la pratique du Ghosl (lavage majeur) qui s'effectue en réalité sans vêtements. Les gestes (alignés) traduisent le mécanisme réel du lavage majeur.

★ AL GHOSL (SUITE) ★

E



Après l'ablution, je commence le lavage par le haut de mon corps vers le bas en faisant couler de l'eau sur mon côté droit, en veillant à mouiller toute cette partie sans oublier les bras jusqu'au coude.

G



Je lave mon dos en commençant par le haut de la région vers le bas jusqu'au talon y compris mes épaules inférieures, mes coudes, l'entre-jambe, le creux de mes genoux, les parties basses de mes pieds le long de mes tendons d'Achille.

F



Je procède de la même façon pour le côté gauche.

H



Je lave la devant de mon corps - c'est-à-dire la partie opposée au dos - en commençant par le haut du front jusqu'aux pieds puis je mouille le creux de mon coude, le dos et la partie inférieure de mon menton en passant mes doigts mouillés entre les poils de ma barbe, dans mes aisselles, sous mes bras et le long externe de mes cuisses.

I



Je lave mes deux pieds (avant d'être lavé le côté gauche) ensuite je me lave tout le corps.

★ LES ABLUTIONS ★

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قُمْتُمْ إِلَى الصَّلَاةِ فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ وَأَيْدِيَكُمْ إِلَى الْمَرَافِقِ
وَامْسَحُوا بِرُءُوسِكُمْ وَأَرْجُلَكُمْ إِلَى الْكَعْبَيْنِ

— *Yâ ay'youbal lezîna âmenoû izâ qoumtoumou ilaṣṣalâti fagh'siloû woudjoûbeukoûm wa aydiyakoum ilal marâfiqi wamsaboû birou'ousikoum wa ardjoulakoumou ilal kah'bayni (...)*

— *CROYANTS ! Pour vous mettre en état de prier, lavez-vous le visage et les mains jusqu'aux coudes, passez-vous les mains sur la tête et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles (...). (sourate 5, verset 6)*

DEFINITION DES ABLUTIONS

Les Ablutions sont une purification avec de l'eau. C'est un nettoyage partiel des parties du corps qui sont à découverts et exposées plus que d'autres aux impuretés et aux différentes aspérités.

★ LES PRATIQUES D'ORDRE DIVIN ★

Elles sont au nombre de sept (7) :

a) — **L'Intention** formulée au moment où on se lave le visage pour rendre valide l'Ablution ou la Lustration pulvérale ou "*Tayyamoum*". Certains Docteurs rendent valide une Ablution dont l'Intention a été formulée tout au début. L'acte ne vaut que par l'Intention. De toute évidence celui qui fait l'Ablution avec la ferme intention de lire le Coran ou de faire le Zikr doit considérer cette Ablution comme non avenue (non valable) pour la prière. C'est ce qu'explique un commentateur musulman :

"Si le fidèle n'a formulé l'intention de procéder à l'Ablution que pour la prière et non pour toucher au Coran, ou inversement, ou que c'est pour seulement prendre le Coran et non pour s'acquitter des circuits sacrés autour de la Kaaba ou encore seulement pour la prière de "Zoubr" et non pour celles de "Assr", s'il fait le contraire, il est sans conséquence, car chacune de ces dévotions n'est régulièrement autorisée qu'avec l'ablution".

L'oubli dans l'Ablution de la formulation de l'Intention exige qu'on renouvelle l'Ablution.

b) — **Le lavage du visage** depuis la lisière frontale de la chevelure normale jusqu'au bout du menton.

c) — **Le lavage des deux (2) bras**, des mains jusqu'aux coudes.

d) — **La friction de la tête** : passer les deux (2) mains mouillées sur la tête depuis le début de la chevelure frontale jusqu'à la nuque.

e) — **Le lavage des deux (2) pieds** jusqu'aux chevilles, tout en lavant soigneusement les talons.

f) — **Le lavage des parties soumises à l'Ablution** : C'est le fait de passer la paume de la main sur les membres tout en les lavant avec de l'eau en suivant les plis des doigts et leurs intervalles.

g) — **L'empressement dans l'exécution du lavage** : Passer d'un membre à un autre avant que le membre précédent ne sèche.

★ LES PRATIQUES D'ORDRE TRADITIONNEL ★

(Sounna)

Comment dois-je faire mes ablutions ?

A



Je me lave 3 fois les deux mains en disant : Bismillahi Rahmani Rahim (Au Nom de DIEU tout Clément, Tout Miséricordieux).

B



Je me rince la bouche 3 fois, en une seule ou trois prises; à ma guise et je cure mes dents avec mes doigts.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

C



En plaçant ma main gauche sur mon nez comme pour me moucher, j'aspère avec l'eau de l'index par les narines et je se nettoie aussitôt en soufflant.

D



Je lave mon visage avec mes deux mains 3 fois à partir du haut du front jusqu'au menton en mouillant convenablement les creux du visage et la barbe.

N.B. : L'intention doit être formulée au moment de procéder aux ablutions (dans votre langue maternelle ou en langue arabe).

★ LES ABLUTIONS – ÉTAPES E À I (SUITE) ★

Comment dois-je faire mes ablutions ?

E



Je lave mon avant-bras droit avec ma main gauche jusqu'au coude, y compris les doigts de ma main (5 fois). Ensuite je lave mon avant-bras gauche avec ma main droite jusqu'au coude de la même manière que le lavage de l'avant-bras droit.

(suite)

F



Je prends de l'eau dans le main droite et je le mets dans le creux de la main gauche; puis je lave ma tête avec mes 2 mains en commençant par la partie antérieure (le devant) jusqu'à la nuque.

Puis je ramène mes mains à l'arrière où j'ai commencé et lave mes deux poignes le long la paroi arrière des cuisses jusqu'aux jambes.

G



Avec mes deux index et mes deux pouces croisés, je nettoie les parties externes et internes du passage de chacune de mes oreilles.

I



Puis je lave mon index en regardant le ciel en prononçant le Chahada.

H



Je lave mon pied droit en commençant par la plante d'un pied avec la main gauche; je lave la plante du pied de la pointe vers le talon que je nettoie bien jusqu'aux chevilles.

Ensuite je fais la même chose avec le pied gauche en commençant par le gros orteil.

RUPTURE DANS L'ABLUTION

----- o O O o -----

Les impuretés sont : *l'Urine, les selles, le pet, le liquide prostatique* secrété lors du plaisir produit par l'érection dans les cas de badinages amoureux ou de souvenirs voluptueux, le "*Wadji*" qui est un liquide blanchâtre et épais qui s'écoule avant ou pendant et généralement après la miction.

Parmi les causes, il y a également le profond sommeil ; il y a lieu de distinguer entre le sommeil long et profond, court mais profond, court et léger et enfin long mais léger. Le premier comme le second qui engourdissent les sens du dormeur et l'empêchent d'être de ce fait maître de ces actes "gâtent" toujours l'ablution. Le troisième est celui pendant lequel le dormeur est conscient de ses actes. Il ne gâte pas l'ablution.

Quant au quatrième, il est estimé que le dormeur doit procéder à une nouvelle ablution. Celui qui, debout, sans aucun appui, s'est endormi, s'il n'est pas tombé à terre, ou n'a pas vascillé son ablution est toujours valable, dans le cas contraire et s'il ne s'est réveillé qu'après sa chute, l'ablution est gâtée car il s'agit alors d'un profond sommeil. Par contre, s'il s'est réveillé avant la chute, son ablution reste valable, il s'agit d'un léger sommeil qui n'a pas engourdi ses sens.

La syncope, l'ivresse, la folie, le baiser, qu'il y ait ou non intention, gâtent toujours l'ablution même sans clapotement des lèvres car du moment qu'une bouche a été appliquée contre une autre, il y a eu nécessairement de part et d'autre une sensation de douceur, de satisfaction, souvent génératrice de volupté recherchée.

L'Attouchement d'une femme dans des intentions voluptueuses ou si lesdites intentions se sont réalisées (il s'agit ici de l'attouchement d'une femme dont on ressent un plaisir voluptueux et qui est réceptrice de cette sensation. L'attouchement se subdivise en quatre (4) catégories dont trois (3) annulent l'ablution à l'exception du 4^{ème}, à moins qu'il ne soit un baiser) :

1°) — Si l'attouchement tend à un plaisir voluptueux et s'il se concrétise, on doit refaire l'ablution.

2°) — Si on ressent par attouchement un plaisir sensuel (non intentionnel) on est, malgré tout, tenu de refaire l'ablution.

3°) — Il en est de même si en recherchant une volupté dans l'attouchement, il n'en est rien résulté.

4°) — Si le croyant n'a ressenti aucun plaisir sensuel et n'en avait pas l'intention. Si le baiser est donné sur une partie du corps autre que la bouche et qu'on ressent du plaisir, il faut refaire l'ablution.

Le contact de la verge avec l'intérieur de la paume ou par ses doigts, est une cause fondamentale de rupture de l'ablution. La femme qui a procédé à l'ablution et qui avec la paume de sa main a touché sa partie intime, ne refait pas l'ablution, mais elle est tenue de la refaire si toutefois, intentionnellement elle introduit son doigt dans le vagin, ne serait-ce que pour sentir un plaisir circonstancié. Le lavage en entier de la verge est obligatoire du fait de l'éjaculation du **“Madhy”** (liquide prostatique).

Mais il n'est pas tenu de laver les deux testicules à moins qu'ils soient souillés par ce même liquide. On appelle "**Madhy**" le liquide sécrété (par le membre viril) au moment de la petite passion provoquée par le souvenir voluptueux, le regard d'envie d'une femme.

REMARQUES

o O o

Celui qui, dans l'Ablution, a omis une partie de ce qui est obligation divine doit :

- a) — S'il se le rappelle assez vite, laver la partie omise et refaire l'ablution après, c'est-à-dire le lavage des membres déjà mouillés avant de revenir au lavage de la partie omise.
- b) — Si ce rappel a été long, il procède simplement au lavage de la partie omise et la prière qu'il aurait faite avant. Le fidèle qui se rappelle avoir oublié dans l'ablution le reniflement et le rejet de l'eau hors du nez après qu'il ait commencé le lavage du visage, ne répare l'omission que lorsqu'il aura terminé son ablution.

PRATIQUES MÉRITOIRES DANS L'ABLUTION

(*Al Fadilât*)

- a) — Le Prophète (Paix Sur Lui) a dit :
*"Si l'un de vous veut procéder à l'Ablution, qu'il débute par le Nom **d'ALLAH**, ensuite qu'il lave les organes soumis à l'Ablution. S'il s'en abstient, il n'y a point eu d'Ablution si ce n'est qu'il a seulement mouillé ses organes".*

Il faut donc dire tout au début "**La Basmala**" : *Bissmillâhi* (**بِسْمِ اللَّهِ**). Celui qui a oublié de le dire au 1^{er} lavage des mains, qu'il le dise dès qu'il s'en aperçoit et s'il ne s'en rappelle qu'après avoir achevé son Ablution, il n'a plus sa raison d'être, l'opinion générale est de le dire en entier.

b) — Se curer les dents : Le Prophète (P.S.L.) a dit : *“Si je ne craignais pas d'imposer à ma Communauté ce qui leur est pénible, je l'aurais astreint à se nettoyer les dents à toutes les ablutions avec l'Arak (bois d'accacia)”*. Rapporté par **Mâlik**.

c) — Commencer le lavage du visage à partir du haut du front limité par la racine des cheveux.

d) — Intervenir les Pratiques Traditionnelles (avec celles Divines).

e) — L'effusion d'une petite quantité d'eau sur le membre à laver.

f) — Débuter l'Ablution par la main droite ensuite la main gauche (ainsi de suite).

g) — Nettoyer séparément les doigts des deux mains est obligatoire dans l'Ablution.

PRATIQUES ET ACTES RELIGIEUX

(défendus à celui qui n'a pas fait ses ablutions)

-----o O O o-----

Il n'est pas permis à celui qui, sans empêchement n'a pas fait ses ablutions :

a) — de faire la Prière

b) — de faire le Tawâf (ou circuits autour de la Kaaba)

c) — de Toucher le Coran (même la moitié, affirment certains docteurs).

d) — Le toucher de la Planchette (Ardoise) où sont écrits des Versets Coraniques.

e) — L'enfant sans ablution qui touche le **Coran** ou à la Planchette est un cas de péché qui retombe sur celui qui lui a donné ou remis ces dits éléments.

f) — Celui qui, intentionnellement, prie sans avoir fait son ablution est un mécréant selon **Cheikh Abder Rahmân** car c'est transgresser sciemment les prescriptions de **DIEU** (Loué Soit-Il).

— REMARQUES —

Le “*Tayyamoun*” ou lotion pulvérale peut remplacer l'ablution si, toutefois, le croyant se trouve dans l'impossibilité absolue de la faire (blessure, fracture, maladies graves etc ...)

Ce qu'il faut réciter avant de faire (le lavage ou l'ablution) :

اللَّهُمَّ اجْعَلْنِي مِنَ التَّوَّابِينَ وَاجْعَلْنِي مِنَ الْمُتَطَهِّرِينَ وَاجْعَلْنِي مِنْ عِبَادِكَ الصَّالِحِينَ

Allâboummadj alni minat'taw'wâbina, wadj-alni minal moutab'birîna, wadj-alni mine ibâdikaç-çâlibîna

“Ô Seigneur ! Compte-moi du nombre de ceux qui se repentent et qui reviennent vers Toi, de ceux qui se purifient pour célébrer Ton Office, de ceux que Tu as purifiés.”



Ce Document vous est offert

GRACIEUSEMENT

par la Société EXCAF Éditions.

Il ne peut en aucun cas être VENDU.

★ COMMENT FAIRE LE TAYAMOUN (OU TÎM) ★

A



Je pose mes mains sur le sol ; si on éternue éternuer-ay c'est, je le secoue pour le faire tomber avec la poussière.

B



Promettre le Basmala et formuler l'intention de procéder au Tayamoun. Passer les deux mains sur tout le dessus (du front au menton).

C



Je pose une deuxième fois mes paumes sur le sol.

D



Je passe la main gauche sur le dos de la main droite jusqu'au coude et je ramène sur la face interne et je ramène jusqu'aux doigts en frottant avec intention. Opérer de la même façon avec la main droite pour la main gauche.

N.B. : Le Tayamoun n'est pas valable lorsque l'on dispose suffisamment d'eau avant de prier. Il ne se fait qu'à l'heure de la prière, pas avant. S'il est fait en vue de la prière, il faudra immédiatement faire le Takbir (Allahu Akbar).

La Loi musulmane permet de passer la main sur l'empêtre quand l'eau risque de nuire au membre malade, d'aggraver le malade ou d'en retarder la guérison.

★ CALLIGRAPHIE CORANIQUE (SOURATE 20 : 113-114) ★

وَمَا أَزِلُّ
قُرْءَانًا عَرَبِيًّا
وَصَرَفْنَا فِيهِ مَنْ الْوَعِيدِ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ أَوْ يُحْدِثُ لَهُمْ ذِكْرًا
فَعَلَى اللَّهِ الْمُلْكُ أَفَلَا تَعْلَمُونَ
قَبْلَ أَنْ يَفْضَى إِلَيْكَ وَيُؤْمِرَ رَبُّكَ بِالْعِلَاقِ